



## Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2018

**Présidence :** M. Jean-Marc Piguët, Syndic

**Membres présents :** 81 citoyennes et citoyens, 1 personne sans droit de vote.

### Mardi 11 décembre 2018, 20h00

M. Jean-Marc Piguët, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera principalement du budget 2019 et formule les salutations d'usage. M. Thierry Gendre, Caissier, est excusé.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur tables 1 et table du Conseil communal : Mme Sylviane Jaquier

Scrutateur tables 2 et 3 : Mme Catherine Gimenez

Après cette procédure, le bureau de l'assemblée, composé du Conseil communal et des scrutateurs est valablement constitué. M. le Syndic demande à la secrétaire communale de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée est enregistrée.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles ou qui ont déposé leurs papiers durant ces cinq derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever spontanément la main afin d'être identifiées par les scrutateurs. Les personnes qui désirent le scrutin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les 4 font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la commune et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* n° 47 du 23 novembre 2018.

Le tractanda suivant est proposé. Les documents d'usage ont été déposés à l'administration communale et sur le site internet, où chaque citoyen avait la faculté de les consulter. M. le Syndic demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque n'est formulée.

### Tractanda

1. Validation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 avril 2018
2. Budget 2019 du Foyer St-Joseph
  - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
  - 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
  - 2.3 Approbation
3. Budget communal 2019
  - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
  - 3.2 Rapport et préavis de la commission financière
  - 3.3 Présentation, préavis et approbation des nouveaux investissements :
    - 3.3.1. Assainissement du bâtiment de la Scierie de Maules
    - 3.3.2. Achat de 16 appareils de protection respiratoire par le CSPI La Sionge
  - 3.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
4. Présentation du plan financier 2019-2023
5. Renouvellement de l'organe de révision des comptes 2019-2021
6. Approbation de la modification des statuts du RSSG
7. Réception des jeunes citoyens nés en 2000
8. Divers



En préambule, M. le Syndic présente M. Claude Pasquier, nouvel employé communal responsable de la conciergerie des bâtiments communaux à 60 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 avril 2018

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition à l'administration communale et sur le site internet.

### ***Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 avril 2018***

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité, à raison de 81 oui.

## 2. Budget 2019 du Foyer St-Joseph

### ***Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement***

Le règlement du foyer stipule que l'assemblée communale décide du budget sur préavis de la commission financière. La parole est donnée à la présidente du Foyer, Mme Marie-Claude Descloux pour la présentation du budget de fonctionnement et d'investissement 2019.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont présentés à l'écran et commentés par Mme Descloux. En préambule et en complément des explications fournies dans le journal communal, Mme Descloux indique que « le Foyer vit une période de transition et ce qui était établi jusqu'à ce jour n'est plus forcément applicable. Depuis un an, le nouveau Directeur, M. Zurlinden, dirige l'EMS de la Sionge, à 50% sur le site de Sâles et 50% sur le site de Vuadens. La fusion des deux structures est prévue pour fin 2019, les exigences qui en découlent s'appuient sur la Loi Senior + ainsi que sur le Concept d'accompagnement de la personne âgée, tout ceci sous la supervision du Réseau Santé et Social de la Gruyère. Si aujourd'hui je vous présente ce budget déficitaire, il y a plusieurs raisons à cela :

- L'EMS de la Sionge fonctionne sur deux sites, deux bâtiments, ce qui est donc plus cher qu'un seul. Pour rappel, le seuil de rentabilité d'un home est fixé plus ou moins à 70 résidents mais sur un seul bâtiment. Selon une étude récente, deux à trois équivalents plein-temps de plus sont nécessaires sur deux structures, ce qui représente environ CHF 200'000.- par an.
- Les exigences sont toujours plus élevées, les mises aux nouvelles normes, obligatoires. Nous avons fait le choix au niveau du Conseil de direction de supprimer les « lits gris », soit les lits pensions en suppléments des 34 lits médicalisés autorisés, ainsi que de l'accueil de jour, les deux éléments pour des raisons de non-conformité. Maintenir un budget à l'équilibre impliquait de devoir trouver de l'argent supplémentaire.
- Notre home est plus petit et l'un des plus vétuste au niveau du district (chambres en sous-sol, chambres doubles) ce qui n'est pas attractif pour des nouveaux résidents. Le taux d'occupation n'est pas garanti. Pour rappel, il n'y a plus de liste d'attente actuellement pour entrer au home depuis l'organe de coordination et depuis que les soins à domicile interviennent plus en amont.
- Une Infirmière-cheffe a été engagée sur les deux sites. Ce poste nous pénalise de CHF 25'000.00 au niveau de la prise en charge des coûts par le SPS.
- Nous payons aussi le budget à l'équilibre ainsi que des maigres investissements qui ont été réalisés jusqu'ici.
- Il n'y a pas de possibilité à Sâles, comme c'est le cas dans d'autres établissements de Bulle ou de Broc par exemple, d'avoir des produits hors résidents qui permettent de compenser les pertes.
- Nous sommes aussi le seul établissement de la Gruyère avec trois courts-séjours, les deux autres sont à Charmey : le taux d'occupation est inférieur de 10% par rapport aux longs-séjours alors que la charge de travail inhérente est plus importante et pas compensée à l'heure actuelle, bien que nous en ayons fait la demande depuis 2015.
- Il y a encore beaucoup de cas légers parmi les résidents du Foyer St-Joseph, ce qui a une incidence directe sur la dotation (plus la dotation est importante, plus elle peut être répartie généreusement en fonction des besoins, ce qui augmente la carte des prestations proposées).
- La proportion de résidents hors districts n'est plus compensée depuis la création du pot commun régional : pour l'année passée, cela représentait un manque à gagner de CHF 38'000.00 et pour 2019 de CHF 30'000.00.
- Nous sommes précurseurs dans cette démarche de fusion. Avoir une direction pour deux établissements va devenir, dans le futur, la règle. Cela oblige à un travail de remise à niveau au préalable qui est aussi coûteux en temps et en moyens.



- Le déficit est réparti sur l'un des plus petits bassins de population de la Gruyère : 23'000 habitants à Bulle contre 2'483 pour Sâles et Vaulruz.
- Enfin, il est primordial de valoriser l'outil de travail de l'ensemble des collaborateurs, qu'il soit du domaine soignant ou socio-hôtelier.

Ce soir, je vous invite à ne pas perdre de vue la finalité de nos actions, qui est de garantir un EMS de 74 lits pour la Sionge, garantir aussi le maintien des emplois, contribuer à la réalisation d'un établissement qui s'inscrit dans le respect de la politique pour la personne âgée, de ses besoins actuels et futurs, la mise en place des synergies aboutissant à la création du home multi-prestataire et pluridisciplinaire de demain, tel qu'il est décrit par le Préfet, pour le maintien des personnes à domicile le plus longtemps possible. »

Le budget de fonctionnement 2019 prévoit un déficit de CHF 118'740.00 pour un montant total de charges de CHF 4'196'760.00 dont CHF 3'615'060.00 de frais de personnel, charges sociales, charges annexes prestations de tiers et CHF 581'700.00 de frais d'exploitation. Les produits d'exploitation représentent un montant total de CHF 4'078'020.00.

Le déficit de CHF 118'740.00, selon la clé de répartition fixée entre les communes de Sâles et Vaulruz, à charge de la commune Sâles : CHF 72'000.00 et de Vaulruz : 46'740.00

Le budget d'investissement 2019 est scindé, selon le tableau présenté, en deux colonnes. Les investissements selon la règle FIFFINE sont régis par un règlement qui détermine le montant remboursé deux ans après, sous forme d'amortissements et d'intérêts. Les autres investissements sont pris en charge par le Foyer St-Joseph. Nous avons été attentifs à ne pas engendrer de dépenses absolument nécessaires. Il s'agit de dépenses basées sur des aspects sécuritaires et obligatoires.

	FIFFINE	Foyer
- Lave-vaisselle cafétaria	CHF 6'000.00	
- 5 ordinateurs		CHF 12'500.00
- Logiciel SIEMS et droits d'entrée	CHF 18'800.00	
- Logiciel comptable OPALE	CHF 17'500.00	
- Appel malade	CHF 65'000.00	
- 10 fauteuils roulants Breezy Basix 2		CHF 9'500.00
- Renouvellement chaises de douches-toilettes		CHF 7'045.00
- 6 matelas anti-escarre		CHF 8'976.00
- Verticalisateur électrique		CHF 5'600.00
<b>Sous-total</b>	<b>CHF 112'900.00</b>	<b>CHF 38'021.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>CHF 150'921.00</b>

Les investissements sont financés par un emprunt bancaire.

### **Rapport de la commission financière**

M. Stéphane Meyer, président, procède à la lecture du rapport de la commission financière.

« Dans sa séance du 21 novembre 2018, la commission financière a examiné le budget de fonctionnement et d'investissement 2019 du Foyer St-Joseph, avec son Directeur Monsieur Zurlinden. L'année passée nous avons affirmé que le plus important était que le budget de fonctionnement du Foyer s'autofinance, sans que la commune ne doive mettre la main au porte-monnaie. Le budget 2019 annonce malheureusement le contraire avec une perte de CHF 72'000.00 à la charge de la commune. La commission financière pense que ce résultat déficitaire annoncé correspond à l'arrivée du Directeur qui s'est vite rendu compte que le Foyer avait pris beaucoup de retard et n'était plus adaptés aux standards actuels. On nous dit que les années difficiles que nous vivons sont transitoires, en attendant la mutualisation des EMS en Gruyère. Espérons-le car notre commune connaîtra des difficultés à supporter de tels nouveaux déficits à l'avenir. Concernant le budget d'investissement, comme nous venons de le constater, pour garantir la sécurité et la qualité de vie des résidents ainsi que du personnel, certains investissements sont nécessaires, voire indispensables, notamment



le changement d'ordinateurs, le lave-vaisselle, les fauteuils, les chaises de douche et les matelas. Nous estimons que ces dépenses sont supportables financièrement. Ceci dit, la commission financière préavis favorablement les budgets de fonctionnement et d'investissement 2019 du Foyer St-Joseph et vous propose de bien vouloir les accepter. »

### **Ouverture de la discussion**

*M. Guy Suard* : « J'ai du mal à comprendre, on nous dit qu'il faut mutualiser et avec un directeur pour deux foyers on devrait diminuer les coûts et c'est le contraire ». *Mme Marie-Claude Descloux* intervient « tout n'est pas aussi simple, il faut se rendre compte qu'il y a un an en arrière, le directeur était employé à 100% pour 34 lits. A l'heure actuelle, il est engagé à 50% pour assurer cette fonction et mettre en place des synergies et mettre en place la fusion imposée par le Préfet pour fin 2019. Cela représente énormément de travail et nous sommes précurseurs, les autres homes seront confrontés aux mêmes problématiques. Nous faisons un peu les frais de cette position de leader mais on nous garanti le maintien de l'EMS de la Sionge. La mise en place en amont représente un coût en amont. Il a fallu engager une intendante pour les deux structures, une remise à niveau de la qualité dans les deux structures est en cours. Cela demande des personnes de référence et engendre un coût mais cela est imposé, comme le manque à gagner engendré par les résidents hors district et la suppression des lits gris. Lorsque l'on met bout à bout ces sommes, cela est conséquent. »

*M. Guy Suard* : « Comment se fait-il que la commune de Vuadens a demandé un audit ? » *Mme Descloux* : « je ne peux pas répondre pour Vuadens et ce n'est pas le sujet de ce soir. Il en a été question en raison du budget déficitaire qui a été accepté, après l'audit, par le Conseil Général de Vuadens ». *M. Piquet* de rajouter que l'audit a été demandé ce printemps sur un autre point d'investissements complémentaires qui était demandé, l'audit n'est pas lié au budget. »

*M. Guy Suard* : « Finalement la fusion ne coûte pas meilleur marché, cela coûte plus cher ». *M. Piquet* répond que c'est comme toute fusion, cela ne coûte pas moins cher, mais il faut voir sur le long terme, pas le court terme. » *Mme Descloux* : « jusqu'à présent le présent a pu fonctionner comme ça, à présent ce n'est plus possible, on est obligé de passer à une professionnalisation, par des normes de qualité imposées ».

*Mme Marie-Josée Brodard* revient sur la notion de lits gris « qui n'est plus admissible, cela revenait à travailler dans une certaine illégalité et on ne peut plus se le permettre ». *Mme Descloux* : « Aujourd'hui, on ne voulait plus assumer cette responsabilité car les personnes n'existaient pas dans le système d'évaluation des soins. Que ce serait-il passé en cas d'accident, la situation n'était pas conforme et aurait pu se retourner contre nous. Ce n'est pas normal que pour maintenir un budget à l'équilibre on doive trouver des solutions à la limite des règles. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il y a des critères d'entrée dans les homes et donc les cas sont plus lourds, ils demandent des compétences particulières et un environnement particulier ».

*Mme Brodard* d'ajouter « je comprends que la situation est comparée avec toutes ces années durant lesquelles le fonctionnement était assuré avec 35 lits et un directeur qui assumait le rôle d'infirmier-chef, qui déblayait la neige, mais aujourd'hui et encore moins demain, cela n'est plus possible et cela dans n'importe quelle entreprise. Cela induit un questionnement pour chacun de nous de savoir ce que l'on veut pour la prise en charge de nos personnes âgées à l'avenir ».

*Mme Hélène Moret* demande « Quand l'infirmière cheffe est à Vuadens et qu'elle est demandée à Sâles, comment cela se passe-t-il ? » *Mme Descloux* : « il y a de toute façon un cadre présent dans l'établissement. Une clinicienne a aussi été engagée pour assurer la solidité de la présence des cadres sur les deux sites et l'organisation pour un établissement de 74 lits ».

*Mme Moret* demande « le foyer sera fermé bientôt en raison de sa vétusté. Un beau jour ils diront qu'il n'est plus adapté et ils décideront de le fermer. J'y vais souvent et je trouvais que l'ambiance y était formidable. Depuis un moment, on sent que les gens n'ont plus le temps, quelque chose a vraiment changé et pas en bien, selon moi. Si ce sont les pensionnaires qui souffrent de ces changements, c'est bien dommage ». *Mme Descloux* : « C'est vrai ce que tu dis, à tel point que c'est allé assez loin, nous avons reçu passablement de plaintes de familles et que du personnel prend d'une certaine manière en otage des familles pour aller contre les changements mis en place pas la Direction, ce qui est grave. Une séance avec l'ensemble du personnel a eu lieu il y a un mois en arrière à ce sujet. Au jour d'aujourd'hui je suis rassurée parce que, même s'il reste une ou deux personnes qui sont négatives et c'est facile, nous avons senti qu'il y avait vraiment une envie de bien faire et d'aller de l'avant. Des éléments positifs ont été mentionnés notamment la reconnaissance et la valorisation des professions et de la parole du personnel intervenant sur le terrain. Il faut encore un petit peu de temps pour que les actions trouvent un écho positif au niveau de l'ambiance ».

*M. Christian Savary* : « Il y avait eu un concours d'architecte pour la nouvelle construction, puisque l'on parle de la vétusté du bâtiment. Vous en êtes où ? » *Mme Descloux* : « Après ce concours d'architecte, nous étions à l'orée de ces changements avec l'approbation de la nouvelle Loi. Nous avons pris le parti de nous tourner vers



le Préfet et le Réseau Santé pour en tenir compte dans le projet de rénovation et heureusement puisque le projet serait sorti de terre sans s'inscrire dans les nouvelles exigences et la dotation en lits supplémentaires aurait été refusée. La forme de l'EMS de la Sionge n'est, pour l'heure, pas connue. Sâles, Vulruz et Vuadens ont été invitées à préparer un dossier de candidature qui tient compte des terrains disponibles, du home existant et des possibilités d'agrandissement et de construction nouvelle. Les candidatures seront traitées par le Réseau Santé et Social. Il est vrai que nous nous sommes refusés à dépenser plus pour des études dont on n'est pas sûr de l'aboutissement. La seule certitude à l'heure actuelle, suite à la rencontre avec le Préfet, est le maintien des 74 lits sur le bassin de la Sionge. Toute nouvelle construction ou rénovation doit avoir l'aval du RSSG ». *M. Pignet* ajoute que « c'est la Loi que les citoyens ont voté qui régit tout cela et qui aboutit à des résultats, pas toujours connus au préalable. Une réorganisation complète est en cours en Gruyère, avec un home par sous-région, donc pour la Sionge ».

*M. Jean-José Ruffieux* : « Ce n'est pas ce qui est indiqué dans les journaux ». *M. Pignet* : « il y aura un home pour la Sionge, nous ne disons pas pour Sâles. Un home ne veut pas forcément dire un bâtiment mais il y aura un établissement pour la sous-région de la Sionge. Les aspects financiers viendront ensuite déterminer si ce sera avec un ou deux bâtiments ». *M. Ruffieux* : « nous en sommes en train de financer la transition ». *Mme Brodard* : « le bâtiment de Sâles est vieillissant c'est un fait, on est en droit de se questionner si on gagnerait d'avoir un ou deux sites à l'avenir ».

*Mme Fabienne Pharisa* : « Un home qui a 35 lits comme à Sâles est plus convivial qu'un home de 70 lits ». *Mme Descloux* : « la règle des 70 lits minimum pour qu'un établissement fonctionne avec un seuil de rentabilité garanti, a été définie comme telle et nous n'avons pas le pouvoir de la changer ».

« Aujourd'hui on pense beaucoup plus à la rentabilité qu'aux soins des personnes âgées ». *Mme Descloux* : « Je ne suis pas d'accord avec vous car dans ces coûts, il y a aussi la notion de qualité et de compétences professionnelles. On veut maintenir les petites structures, comme l'hôpital de Riaz, mais on ne peut avoir la qualité dans toutes les spécialisations. De vivre en campagne présente des avantages mais cela comporte certaines limites ou représente un coût pour garder certains services ».

« Les soins à domicile se développent. Est-ce qu'un home ne sera pas aussi rapidement obsolète ? » *Mme Descloux* : « Tous les spécialistes s'accordent à dire qu'il y aura un pic démographique de personnes âgées d'ici à vingt ans. Les besoins d'accueil en EMS existeront, certaines affectations seront réparties entre les homes d'une région. La planification des lits a été établie, les 74 lits de la Sionge sont garantis pour les prochaines années ». « Les résidents arriveront plus tard dans les EMS mais dans des états qui nécessiteront une prise en charge plus lourde et demanderont plus de soins d'experts, d'un personnel plus formé et des infrastructures adaptées ».

« Concernant les salaires, s'agit-il d'augmentation de postes, de réajustements de salaires ou de postes supplémentaires ? CHF 75'000.00 d'augmentation pour les infirmiers et CHF 55'000.- sur les aides ». *Mme Descloux* : « Le seul poste sur lequel on perd de l'argent est le poste de l'Infirmière Cheffe pour un montant de CHF 25'400.00. Les autres postes du personnel soignant sont liés à la dotation. On n'augmente pas le nombre de postes au niveau des soins ». *M. Pignet* : « Cela fluctue et dépend du degré de dépendance de chaque résident. Les charges du personnel soignant sont entièrement reprises par le système cantonal des EMS ».

*Mme Descloux* : « Les évaluations ont été source d'erreurs par le passé, cela demande également des compétences. Les augmentations au budget concernent l'intendance qui compense le 50% de la direction et met en place la qualité et l'engagement de l'Infirmière-Cheffe ».

### **Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2019 du Foyer St-Joseph**

Le budget de fonctionnement 2019 du Foyer St-Joseph est approuvé, à main levée : Approbation : 54

Oppositions : 4

Abstentions : 23

Aucune remarque n'est formulée. Le budget d'investissement 2019 du Foyer St-Joseph est approuvé, à main levée : Approbation : 79

Opposition : 0

Abstentions : 2



### 3. Budget communal 2019

#### **Budget de fonctionnement**

Il était à disposition dans son intégralité à l'administration communale durant les heures d'ouverture et sur le site internet. M. le Syndic présente les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires suivants :

#### **0. Administration**

**Charges CHF 699'137.00**

**Produits CHF 279'073.00**

01. *Assemblées, Conseil communal* : la rémunération des Conseillers communaux pour la période législative 2016-2021, qui n'a pas été modifiée depuis 2001, est la suivante :

Jetons de présence CHF 75.-/séance

Vacations CHF 30.-/heure

02. *Administration générale* : les salaires des employés de l'édilité sont nouvellement comptabilisés ici, raison pour laquelle le montant de ce poste est bien supérieur que les années précédentes. En produits, la répartition sur les autres dicastères. Le coût total de l'administration de CHF 420'064.00 correspond à 6.8% des charges de la commune.

#### **1. Ordre public**

**Charges CHF 105'043.00**

**Produits CHF 44'412.00**

10. *Protection juridique* : la nouvelle loi sur la Protection de l'Enfant et de l'Adulte (LPEA) a imposé aux communes de mettre en place une structure de curatelle professionnelle. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les communes de la Sionge et de la Rive-Gauche offrent ce service en commun dans les locaux de l'ancienne poste de Vaulruz. Pour la commune de Sâles, il en résulte une charge de CHF 43'017.00 pour 2019.

14. *Police du feu* : Le CSPI, dont la comptabilité est externe, présente un budget équilibré. La charge supplémentaire concerne les frais de la centrale d'alarme d'un montant de CHF 645.00. Le CSPI de la Sionge est le seul corps du district où la taxe est la plus basse et couvre les charges.

15. *Militaire* : Participation au stand de tir d'un montant de 7'115.00, soit CHF 2.50 par habitant, mais en 2019 et 2020, ce montant par habitant est doublé, soit CHF 5.00, en contribution au financement pour le renouvellement de la ciblérie.

16. *Protection civile* : CHF 5'750.00 en charges pour la participation à la PC intercommunale et le versement au fond de réserve PC. Les contributions de remplacement des abris PC n'apparaissent plus en produits car elles sont versées directement au nouveau fonds cantonal.

17. *Protection de la population* : La participation à l'ORCOC intercommunal. En charges, le montant global puisque la comptabilité est faite à Sâles et en produits, le montant de la participation des deux autres communes. Montant pour Sâles CHF 4'061.00.

#### **2. Enseignement et formation**

**Charges CHF 2'029'365.00**

**Produits CHF 216'789.00**

Le budget 2019 diffère fortement de celui de 2018 à cause de la fusion des cercles scolaires à venir dont il est tenu compte dans le budget, comme les charges liées en augmentation ainsi que la prise en charge des fournitures et des transports scolaires.

20. *École enfantine* : CHF 106'641.00 participation aux dépenses cantonales. Ce sont des charges liées.

21. *Cycle scolaire obligatoire* : CHF 1'413'338.00 participation aux dépenses cantonales (charges liées), et aux activités et fournitures scolaires. Le coût du poste 21 a augmenté avec la prise en charge totale des transports scolaires depuis le 1<sup>er</sup> août 2018, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi scolaire. CHF 50'000.- pour les



charges du CO de Riaz directement facturées aux communes. En produits, la participation de la commune de Vaulruz puisque la comptabilité des écoles est faite à Sâles.

22. *Écoles spécialisées* : CHF 249'591.00 contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie, il s'agit également de charges liées.

23. *Formation professionnelle* : CHF 40'800.00 participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires communales.

29. *Administration et bâtiments scolaires* : CHF 218'996.00 pour les salaires des concierges des écoles, le bureau de la RE, l'achat et la maintenance informatique et les bâtiments. Des travaux d'entretien des bâtiments scolaires sont prévus et budgétés en 2019. CHF 73'339.00 de produits sont constitués essentiellement des loyers des appartements des écoles.

Le diagramme est présenté avec les principaux événements marquants :

2007 – Passage de cinq à six classes 2011 – Nouvelle péréquation et suppression des frais de bus scolaire

2016 – Baisse provisoire avec le début de la mise en place de la nouvelle Loi scolaire

2018 – Hausse avec la prise en charge des transports scolaires depuis le 1<sup>er</sup> août

2019 – Hausse avec la prise en charge totale des transports scolaires, des fournitures scolaires et des frais du CO de Riaz

### 3. Culte, culture et loisirs

**Charges CHF 355'582.00**

**Produits CHF 59'766.00**

30. *Culture* : CHF 33'189.00 participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune et le soutien communal aux sociétés locales pour un montant de CHF 15'000.00.

34. *Centre sportif* : CHF 282'472.00 conciergerie, les frais de fonctionnement et d'entretien, ainsi que la prise en compte des intérêts et amortissements de la construction de la salle polyvalente. En produits, CHF 57'766.00 de location de la salle estimée pour 2019 et participation du FC pour l'entretien du terrain

35. *Autres loisirs* : CHF 20'251.00 pour la bibliothèque communale, les passeports vacances, auxquels vient se rajouter la participation communale à la régionalisation des sports telle que votée en assemblée communale du 23 avril 2014.

### 4. Santé

**Charges CHF 515'862.00**

**Produits CHF 3'500.00**

Ce compte est constitué essentiellement de charges liées, c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

40. *Hôpitaux* : CHF 16'770.00 frais d'investissement de l'Hôpital de la Gruyère sont terminés. Il reste uniquement le montant qui concerne la part aux ambulances du district.

41. *Homes médicalisés* : CHF 313'896.00 contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (Foyer St-Joseph et autres), charges liées pour les soins spéciaux : CHF 234'906.00.

44. *Soins ambulatoires* : CHF 180'697.00 pour les soins à domicile, puériculture (uniquement charges liées, en hausse de 8,3%).

46. *Service médical des écoles* : Le service dentaire scolaire est à nouveau facturé aux communes. Seules restent les subventions aux soins dentaires selon le règlement communal, pour un montant de CHF 3'500.00.

### 5. Affaires sociales

**Charges CHF 688'242.00**

**Produits CHF 1'420.00**



54. *Accueil de la petite enfance* : CHF 30'000.00 dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil.

55. *Invalidité* : CHF 357'490.00 charges liées cantonales.

57. *Homes* : CHF 72'000.00 part de Sâles au déficit du Foyer St-Joseph. Ce déficit n'est pas totalement exceptionnel, selon le diagramme présenté à l'écran, une prise en charge par la commune est intervenue dans le passé. Il risque de se reproduire dans l'avenir.

58. *Assistance* : CHF 228'752.00 charges liées qui concernent essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour CHF 178'730.00 et au Fonds cantonal pour l'emploi pour CHF 24'191.00. Les charges ont doublé en cinq ans.

## 6. Transports et communications

**Charges CHF 442'620.00**

**Produits CHF 1'324.00**

62. *Routes communales et génie civil* :

*Déneigement* : CHF 50'000.00 moyenne des dépenses des dix dernières années, comme en 2018.

*Entretien des routes* : CHF 20'000.00. Le plan quinquennal d'entretien des routes est toujours en développement.

*Imputations internes de l'amortissement* : amortissements obligatoires pour près de CHF 140'000.00, liés au plan quinquennal d'entretien des routes.

*Autres charges* : frais d'éclairage public, frais d'entretien des véhicules communaux.

## 7. Environnement

**Charges CHF 761'405.00**

**Produits CHF 621'550.00**

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

71. *Protection des eaux* : CHF 236'198.00 le budget tient compte du règlement communal, le résultat final est équivalent aux années précédentes.

72. *Ordures ménagères* : CHF 176'944.00 l'augmentation de la taxe de base de CHF 40.00 à 60.00 par année décidée en 2015, nous permet de couvrir faiblement nos charges. Nous avons ainsi une couverture de 75,8% pour 2019. La limite basse est de 70%.

75. *Corrections des eaux, digues* : CHF 33'492.00 la nouvelle loi cantonale sur les eaux a reporté sur les communes l'entretien des ruisseaux. Les fortes pluies que nous subissons nous imposent des travaux d'entretien et de protection budgétés dans ce chapitre.

79. *Aménagement du territoire* : CHF 67'730.00 essentiellement la participation à l'ARG pour CHF 30'099.00, les amortissements des coûts de notre PAL, les frais d'urbaniste et permis de construire.

## 8. Economie

**Charges CHF 16'560.00**

**Produits CHF 44'675.00**

80. *Agriculture* : c'est le paiement et le remboursement des diminutions des aires agricoles.

81. *Forêts* : c'est la part au bénéfice 2019 du Triage forestier prévue à hauteur de CHF 19'679.00 qui reste stable.

83. *Tourisme* : CHF 4'500.00 de cotisation ATG (Association La Gruyère Tourisme).

84. *Scierie* : CHF 11'700.00 en charges, les frais de conciergerie et d'entretien et CHF 24'700.00 en produits pour les locations estimées. Ce budget est toujours prudent.



## 9. Finances et impôts

**Charges CHF 537'272.00**

**Produits CHF 4'751'393.00**

### 90. Impôts :

*Personnes physiques* : CHF 2'935'000.00

*Personnes morales* : CHF 232'000.00 en augmentation par rapport à 2018

*Contribution immobilière* : CHF 215'000.00

*Impôts sur les véhicules* : CHF 115'000.00

Solde : divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

93. *Péréquation* : CHF 375'544.00 c'est le montant total de la péréquation financière intercommunale, introduite en 2011. Après plusieurs années de diminution de ce montant, une augmentation de CHF 19'789.00 en 2019.

### 94. *Gérance fortunes et dettes* :

En charges : les frais de compte, intérêts et amortissements obligatoires pour CHF 345'406.00 et les charges et entretiens des immeubles de la commune pour CHF 108'140.00.

En produits : les imputations internes des intérêts et amortissements pour CHF 344'611.00, les loyers et charges des immeubles pour CHF 241'776.00 et les parchets communaux pour CHF 71'400.00.

Pour conclure, le budget de fonctionnement 2019 prévoit un déficit estimé de CHF 127'188.25.

## **Budget d'investissement 2019**

Ce budget d'investissement 2019 de la commune de Sâles était à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune.

### **1. Ordre public**

Un nouvel investissement, présenté et voté indépendamment.

### **2. Enseignement et formation**

Report du solde de l'investissement pour la mise aux normes des chauffages et citernes des bâtiments scolaires, pour un montant de CHF 103'000 (CHF 125'000 voté au printemps 2015).

### **6. Transports et communications**

Report du solde d'investissement de CHF 55'000 (CHF 230'000 voté le 29 avril 2014) pour le plan quinquennal d'entretien des routes communales, qui n'est pas terminé.

### **7. Economie**

Un nouvel investissement, qui sera présenté et voté indépendamment.

Le budget d'investissement 2019 se solde avec un excédent de charges de CHF 319'000, dont CHF 153'000 de reports d'investissement et CHF 166'000 de nouveaux investissements :

Avant de passer la parole au président de la commission financière, M. le Syndic présente à l'écran les bases légales, à savoir le rôle et les attributions de la commission financière : elle examine le budget, elle examine les propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une décision spéciale de l'assemblée communale et elle donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier.



### **Rapport de la commission financière**

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2019 de la commune de Sâles. A l'instar de 2018, le budget 2019 présente un déficit de CHF 127'000. Les causes principales ont été évoquées : la prise en charge du déficit prévu du Foyer St-Joseph, le coût des transports scolaires à la charge dorénavant de la commune, les frais du nouveau CO de Riaz et les frais de personnel de la commune. Ces augmentations de charges pourront partiellement être compensées par une hausse des produits des impôts. Comme mentionné l'année dernière, l'avenir est jugé financièrement comme délicat, avec des charges qui augmentent avec certitude et avec des rentrées fiscales qui peuvent fluctuer en fonction notamment de l'arrivée ou du départ d'importants contribuables. Ceci dit, nous sommes malgré tout convaincus que le Conseil communal a établi un budget au plus juste et que toutes les dépenses ont été analysées judicieusement. La commission financière n'a pas constaté de dépenses superflues. Nous devons rester vigilants et avons discuté avec le Conseil communal d'éventuelles pistes pour augmenter nos recettes.

Concernant le budget d'investissement, deux objets sont prévus : l'achat d'appareils de protection respiratoire pour les pompiers et les travaux d'assainissement de la Scierie de Maules. Pour ce second investissement, la commission financière pense que ces travaux sont indispensables au maintien du patrimoine immobilier de la commune. Il est important de noter que ce bâtiment verse plus de CHF 20'000 de produits locatifs par an.

Dès lors, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2019 et le budget d'investissement 2019 de la commune de Sâles et vous propose de les accepter.

### **3.3 Présentation et approbation des nouveaux investissements**

#### **3.3.1. Assainissement du bâtiment de la Scierie de Maules**

La parole est à M. Stéphane Baechler, Conseiller communal responsable des bâtiments.

Bonsoir.

Vous l'avez peut-être lu dans [Les 4 font la Une](#) ou déjà constaté lors d'une location, nous avons des problèmes d'infiltration d'eau dans le sous-sol du bâtiment de la Scierie. Ces infiltrations se sont aggravées depuis le début de l'année. Nous avons pris des mesures d'urgence mais qui s'avèrent insuffisantes. De ce fait la réfection des canalisations d'eaux claires existantes, datant de la construction, est devenue indispensable afin de conserver un bâtiment sain.

Les travaux d'assainissement consistent, en étapes, à :

- creuser sur le pourtour du bâtiment (excepté la partie côté route),
- créer un doublage du mur en moellon existant avec un mur en béton,
- poser une couche d'étanchéité bitumineuse avec protection de soubassement
- procéder à la réfection d'une nouvelle canalisation en PVC enrobée de boulet
- remblayer la creuse et remettre en état

De plus, le local de voirie a été déplacé dans ce bâtiment, dans les anciens locaux du feu et la création de sanitaires est devenue logique pour l'accueil des employés de l'édilité.

Travaux de drainage sur le pourtour du bâtiment	CHF 80'000.00
Doublage du mur en moellon avec un mur en béton	CHF 40'000.00
Sanitaires du local de l'édilité, WC et lavabo	CHF 20'000.00
Divers et imprévus liés à la nature du soubassement (20%)	CHF 26'000.00
Coût total de l'investissement	<u>CHF 166'000.00</u>

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et occasionnera des frais financiers et amortissements pour un montant annuel de CHF 9'960.00.



#### ***Ouverture à la discussion***

Aucune remarque ou question de la part de l'assemblée communale.

#### ***Vote de l'investissement pour l'assainissement du bâtiment de la Scierie de Maules***

Les personnes qui approuvent l'investissement pour l'assainissement du bâtiment de la Scierie de Maules sont priées de s'exprimer à main levée : Approbation : 81

Opposition : 0

Abstention : 0

L'investissement est accepté à l'unanimité par l'assemblée communale.

### ***3.3.2. Achat de 16 appareils de protection respiratoire par le CSPI La Sionge***

La parole est à M. Nicolas Gremaud, Conseiller communal responsable du Service du feu.

Bonsoir.

Dans le bulletin d'informations communales vous avez pu lire que les Conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens, proposent pour le CSPI de la Sionge, l'acquisition de seize nouveaux appareils de protection respiratoire, y compris le dispositif de testage de ces derniers.

En effet, les appareils PR utilisés actuellement, sont usés, plus particulièrement au niveau des caoutchoucs des visagères qui ne sont plus étanches et au niveau des vitres qui sont griffées. Cet investissement est vital pour la sécurité de nos sapeurs-pompiers, vous en conviendrez.

Cet achat se monte à CHF 40'000. Nous pouvons compter sur une subvention de 25% de l'ECAB. Le solde à payer de CHF 30'000 sera financé par les réserves respectives dont les trois communes disposent pour le CSPI. Le montant, calculé selon la clé de répartition, s'élève pour la commune de Sâles à CHF 9'063.00.

A noter que la réserve actuelle se chiffre à CHF 39'198.55. Il restera donc après investissement, un peu plus de CHF 30'000.00

Uniquement seize appareils sur les vingt actuellement en service, seront remplacés. Une offre de CHF 500.00 par nouvel appareil pour la reprise de l'ancien, a été faite par le fournisseur. Cette offre est valable jusqu'à fin 2019, date à laquelle les pièces de rechange pour l'ancien modèle, ne seront plus disponibles sur le marché.

La première année, ces appareils ne seront pas contrôlés, ce qui engendre une économie de CHF 4'000.00. Ce coût d'entretien sera à diminuer de CHF 800.00 sur les quatre appareils non remplacés.

#### ***Ouverture à la discussion***

Aucune remarque ou question de la part de l'assemblée communale.

#### ***Vote de l'investissement pour l'achat de 16 appareils de protection respiratoire par le CSPI La Sionge***

Les personnes qui approuvent l'investissement pour l'achat de 16 appareils de protection respiratoire par le CSPI La Sionge sont priées de s'exprimer à main levée : Approbation : 81

Opposition : 0

Abstention : 0

L'investissement est accepté à l'unanimité par l'assemblée communale.

### ***Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2019***

#### ***Approbation du budget de fonctionnement 2019***

Aucune remarque n'est formulée. Le budget de fonctionnement 2019 est approuvé à main levée, à l'unanimité.

#### ***Approbation du budget d'investissement 2019***

Aucune remarque n'est formulée. Le budget d'investissement 2019 est approuvé à main levée, à l'unanimité.



#### 4. Plan financier 2019-2023

La Loi sur les communes du 16 mars 2006 impose la mise en place d'un plan financier, c'est en quelque sorte un tableau de bord pour le conseil communal. Nous avons le plaisir de vous présenter le 8<sup>ème</sup> plan financier de la commune. Il est réactualisé autant de fois que nécessaire, mais au moins une fois par année. Il est adopté par le conseil communal puis la commission financière donne son préavis. Ce plan financier ne doit pas être approuvé par l'assemblée communale mais il est présenté pour information.

M. le Syndic passe la parole à M. Nicolas Hassler, responsable du dicastère des finances.

Bonjour.

Alors que le budget est une vision à court terme, la planification financière donne la possibilité de se projeter sur plusieurs exercices. Les cinq derniers comptes bouclés, à savoir 2013 à 2017, servent de base.

Le but de la planification financière est de déterminer dans quelle mesure le compte de fonctionnement est à même de couvrir les coûts induits par de nouveaux investissements ou de nouvelles tâches. Les modifications législatives cantonales, ou décidées au niveau régional, peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur les finances communales.

A notre connaissance, il convient de tenir compte des éléments suivants pour établir le plan financier communal 2019-2023 :

Suite à la modification de la Loi scolaire, les frais de transports seront à la charge de notre commune de manière partielle dès 2018, puis totale dès 2019.

A notre connaissance, actuellement uniquement la régionalisation des sports devrait être introduite dans le plan financier et ce dès 2020. Au niveau communal, il convient de tenir compte des investissements déjà votés, à savoir l'assainissement des chauffages et l'assainissement du bâtiment de la Scierie, voté ce soir. Les charges découlant de ces investissements ont été intégrées dans le plan financier à partir de 2020.

Dans le cadre de la planification financière 2019-2023, le conseil communal a validé un programme d'investissements. Ce dernier tient compte des souhaits exprimés par les citoyens, des projets qui seront présentés et votés en assemblées communales, ainsi que des travaux nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures communales :

- Crédit complémentaire pour l'assainissement des chauffages, éventuellement le chauffage à distance
- Revitalisation de la Sionge
- Réfection de la route forestière à Maules
- Réfections de routes sur les secteurs de Romanens, Sâles et Maules
- Révision des conduites et des cuisines du bâtiment de la Rosaire
- Adaptation des arrêts TPF à la LHand (Loi sur les handicapés)
- Ruisseau du Clos-Pittet à Romanens
- Réfection de la place de parc de la Couronne
- Bassins de rétention à Maules et Romanens
- Travaux sur la ferme de Maules

Le programme d'investissements a également comme objectif de faire réfléchir sur les priorités que l'Exécutif souhaite présenter à plus ou moins long terme à l'assemblée communale. A ce jour, ces projets sont plus ou moins aboutis.

L'intégration des charges liées aux investissements est présentée à l'écran sous forme de tableau.

Quelques éléments qui permettent de dresser un état des lieux de la situation de la commune :

Selon la péréquation financière, l'ISB (indice synthétique des besoins qui tient compte de la population légale actuelle, de la population légale 10 ans auparavant, de la surface du territoire, du nombre d'emplois à plein temps, du nombre de personne de plus de 80 ans et du nombre d'enfant en âge scolaire) de notre commune la place en 5<sup>ème</sup> position sur 25 au niveau des besoins.

Selon la péréquation financière, l'IPF (indice du potentiel fiscal) pour le calcul du budget 2019, est de 78.45. C'est la capacité financière de notre commune, soit tous les impôts à 100%. Notre commune est 19<sup>ème</sup> sur 25



au niveau des ressources. Si l'on pondère l'IPF par le taux d'impôt communal, nous nous trouvons en 22<sup>ème</sup> place sur 25.

Quelques chiffres clés pour se projeter :

La moyenne des impôts par habitant de notre commune est de CHF 2'394.00 alors que la moyenne du district se situe à CHF 2'594.00. La dette par habitant se situe à CHF 368.39 par habitant, ce qui peut être considéré de faible. L'IPF, calculé sur la base des huit types d'impôts réguliers, diminue alors qu'il n'a pas encore été tenu compte de la perte des certains contribuables dans ce calcul.

Ce qui veut dire que notre marge de manœuvre devrait aller en diminuant, la part du montant reçu de la péréquation financière et la diminution de notre participation aux dépenses régionales ne compensant pas cette diminution.

Déficit du budget de fonctionnement 2019	CHF 127'188.25
Nouvelles charges 2020 (fonctionnement)	CHF 40'000.00
Intégration des charges d'investissements votés	CHF 38'900.00

Soit un montant total de CHF 206'088.25 à trouver. Si nous ne pouvons pas influencer les dépenses, nous serons contraints d'influer sur les produits. Une augmentation d'impôts de 5 centimes rapporterait CHF 185'000.00. Une augmentation de la contribution immobilière de 1.3%0 à 2%0 équivaldrait à des revenus supplémentaires de CHF 113'000.00.

Pour résumer, le plan financier est un outil à disposition du conseil communal, de la commission financière et de l'assemblée communale afin de pouvoir se projeter dans l'avenir. Comportant bons nombres d'inconnues, il doit être établi au minimum une fois par année et réactualisé à chaque fois. Il permet de mettre en évidence l'évolution présumée de la situation financière et le cas échéant de prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir un certain équilibre.

M. Nicolas Hassler se tient à la disposition de tous les citoyens pour tous compléments d'informations, soit directement, soit plus tard, en fonction de la complexité des questions.

Aucune remarque de la part de l'assemblée.

## 5. Renouvellement de l'organe de révision des comptes 2019-2021

La loi sur les communes du 16 mars 2006 impose que les comptes communaux soient contrôlés et approuvés par une fiduciaire agréée. Le mandat est de trois ans, renouvelable une fois au maximum. Le choix de cet organe de révision est de la compétence de l'assemblée communale, sur proposition de la commission financière.

La parole est donnée au président de la commission financière, M. Stéphane Meyer.

La Fiduciaire Ruffieux SA de Bulle est actuellement l'organe de révision des comptes de la commune et du Foyer St-Joseph.

En juin 2018, la commission financière a choisi six fiduciaires à qui la commune a transmis un appel d'offres : Multifiduciaire SA à Bulle, Fiduciaire Jordan SA à Fribourg, Fiduciaire Henri Meyer SA à Bulle, Fidustrust SA à Fribourg, Fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle et Fiduconsult SA à Bulle.

En août 2018, le retour des offres et l'établissement d'un tableau comparatif par la commune a permis, sur les cinq répondantes, de réduire le choix à trois fiduciaires en octobre 2018 : Multifiduciaire SA, Fiduciaire Jordan SA et Fiduciaire Cuennet Sàrl. Le choix s'est effectué en fonction de différents critères : prix, proximité, rapidité de réponse à l'appel d'offres, l'expérience, la qualité du dossier présenté et connaissance des personnes (des éléments objectifs et des éléments subjectifs).



Fin octobre 2018, une nouvelle demande et une discussion des tarifs (sous forme de mandat) auprès des trois fiduciaires sélectionnées, ont permis d'éliminer la plus chère, soit Multifiduciaire SA.

La proposition de la commission financière se fonde sur les points positifs et négatifs comparés entre la Fiduciaire Jordan SA et la Fiduciaire Cuennet. La première a une bonne structure d'entreprise, de l'expérience et a relancé pour obtenir ce mandat. Le prix et la proximité sont les arguments négatifs.

La Fiduciaire Cuennet est meilleure marché, c'est une entreprise locale et qui a de l'expérience. C'est en revanche une plus petite structure et la qualité du dossier était plus faible.

Chaque membre de la commission financière a fait part de son choix. Fin novembre, la commission s'est réunie pour se mettre d'accord, en conscience, sur le choix de la fiduciaire proposée ce soir à l'assemblée communale, à savoir la Fiduciaire Jordan SA.

### ***Ouverture à la discussion***

Aucune remarque ou question de la part de l'assemblée communale.

### ***Vote pour le renouvellement de l'organe de révision des comptes pour la période 2019-2021***

Les personnes qui approuvent la proposition de la commission financière de donner mandat à la Fiduciaire Jordan SA comme organe de révision des comptes de la commune et du Foyer St-Joseph de Sâles pour 2019 à 2021, sont priées de s'exprimer à main levée : Approbation : 73

Opposition : 0

Abstentions : 9

La commission financière est remerciée pour son travail. M. Jean-José Ruffieux remercie la commune pour sa confiance durant les six années passées et ses autorités, notamment M. Nicolas Hassler, pour la fructueuse et étroite collaboration.

## **6. Approbation de la modification des statuts du RSSG**

M. le Syndic passe la parole à Mme Corinne Pittet, Conseillère communale en charge du dicastère de la santé et du social.

Les lois cantonales dans les domaines de la santé et du social ont été modifiées et de nouvelles sont entrées en vigueur : la Loi sur les seniors (LSen) entrée en vigueur le 1er juillet 2016, la Loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (LIF) entrées en vigueur le 1er janvier 2018.

En conséquence, ces nouvelles bases légales induisent l'adaptation des statuts de l'association Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG).

La révision du texte a été élaborée en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes et de la Direction de la santé et des affaires sociales, qui l'ont préavisée favorablement. Le comité du RSSG l'a approuvée à l'unanimité et l'assemblée des délégués par 92 voix contre 15 abstentions, en date du 14 juin 2018.

Selon l'art. 35, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes membres, raison pour laquelle le Conseil communal a porté à l'ordre du jour de l'assemblée communale du 11 décembre 2018, l'approbation de la modification des statuts du RSSG.

L'essentiel peut être résumé comme suit :

Art. 3 Buts :

- Assurer une offre de prestations médico-sociales coordonnées, accessibles et adéquates en fonction des besoins de la population du district
- Accompagner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des concepts communaux en faveur des seniors
- Collaborer avec les Ambulances du Sud fribourgeois en vertu des obligations qui incombent aux communes membres en relation avec l'organisation et l'exploitation d'un service d'ambulances.

Art. 3.a Offres de services :

L'association peut offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public et au minimum au prix coûtant. Cet article est nouveau.



**Art. 7 Organes :**

La création d'une commission de district pour les indemnités forfaitaires, organe du RSSG. L'art. 19 détaille ses attributions.

**Art. 30 Limite d'endettement :**

L'association peut contracter les emprunts nécessaires aux frais de construction, de transformation et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de CHF 80 millions (précédemment de CHF 30 millions).

Les limites d'endettement ont été augmentées suite à la mise en œuvre du concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère et la mise en réseau des établissements médico-sociaux. Ce chiffre se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du parc immobilier. L'engagement de fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts. Les décisions de l'assemblée des délégués induisant une dépense d'un montant supérieur à CHF 2'000'000 sont soumises à référendum.

Le texte pouvait être consulté dans son intégralité sur le site internet de la commune et à l'administration communale.

**Ouverture à la discussion**

*M. Christian Savary* : Nous allons voter ce soir comme pour d'autres lois, sans comprendre les implications.

*M. le Syndic* : Il s'agit de statuts et non d'une loi. Ils existent déjà et sont modifiées pour s'adapter aux lois. Il y a des investissements liés aux futurs EMS. La limite d'endettement était de CHF 30 millions et liée à l'hôpital de Riaz.

**Vote**

Les personnes qui approuvent la modification des statuts du RSSG, sont priées de s'exprimer à main levée :

Approbation : 54

Opposition : 0

Abstentions : 27

## **7. Réception des jeunes citoyens nés en 2000**

23 jeunes citoyens de la commune sont nés en 2000. Trois d'entre eux se sont excusés pour leur première assemblée communale et 12 étaient présents. M. le Syndic leur souhaite la bienvenue dans le monde politique et les félicite de leur présence. Pour l'occasion, le conseil communal leur remet à chacun la trilogie de *La Suisse illustrée* par Mix et Remix.

## **8. Divers**

**Notes de frais du Conseil communal en 2017**

Elles s'élèvent à CHF 850.00 pour tout le Conseil communal. Le détail est projeté à l'écran, il s'agit de frais de déplacements pour les séances hors de la commune. Aucun autre frais (téléphone, repas, voyages...) n'est pris en charge.

**Election complémentaire au Conseil communal**

Suite à la démission de Mme Corinne Pittet au 31 décembre 2018, une élection complémentaire est organisée selon la procédure suivante :

- Dépôt des listes au bureau communal, jusqu'au 17 décembre 2018 à midi
- Si une seule liste est déposée, l'élection sera tacite
- Si aucune ou plusieurs listes sont déposées, le premier tour de l'élection aura lieu le 27 janvier 2019

A ce jour, aucun candidat ne s'est manifesté. M. le Syndic invite toutes les personnes intéressées à déposer sa candidature. Les membres du Conseil communal sont à disposition pour tous renseignements.

Mme Corinne Pittet a participé à sa première séance du Conseil communal le 18 avril 2011, soit il y a 2'794 jours ou 399 semaines, ou 351 séances de Conseil. Mme Corinne Pittet est chaleureusement remerciée pour son travail durant cette période.



La parole est donnée à l'assemblée.

*M. Christian Savary* demande si la salle de la Scierie pouvait être insonorisée, il a constaté qu'à 50 ou 80 personnes, le volume sonore à l'intérieur de la salle était intenable. Un budget pour l'insonoriser peut-il être prévu ?

Le Conseil communal prend bonne note de cette remarque.

*M. Sébastien Frossard* : « plusieurs personnes de Romanens m'ont interpellé concernant la durée des travaux pour le trottoir. Est-ce normal qu'ils ont duré aussi longtemps ? Les travaux étaient interminables ».

*M. le Syndic* indique que la durée des travaux était normale pour des travaux de génie-civil avec l'adduction d'eau intégrée. Les travaux sont finis

*M. Lucien Menoud* intervient pour préciser qu'il a fallu déplacer la conduite d'eau, les conduites électriques, la ligne téléphone. Ces étapes auraient pu être prévues plus rapprochées par l'ingénieur, mais il est vrai qu'à chaque pas, les riverains ont été concertés. Le travail n'a pas été facile et les difficultés révélées chaque jour. Le travail s'est effectué de manière courtoise et arrangeante, aussi pour la circulation. Rarement, les usagers ont dû attendre.

*M. David Guisolan* remercie et salue le travail de M. Nicolas Gremaud en charge de cet aménagement car il a été très sollicité et est resté prévenant et bienveillant.

*Mme Fabienne Pharisa* remercie le Conseil communal et la commission financière pour tout le travail effectué et pour la clarté des explications fournies à l'assemblée. Les applaudissements sont de rigueur.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 22h05. Il invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié et leur souhaite, au nom du Conseil communal, de belles fêtes de fin d'année.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

La secrétaire